



STATUTS DES MEMBRES CHERCHEUSES ET CHERCHEURS

**CENTRE D'EXCELLENCE SUR LE VIEILLISSEMENT DE QUÉBEC
MISSION RECHERCHE**

ADOPTÉ LE 13 MAI 2024

CEVQ

Centre d'excellence sur
le vieillissement de Québec

Équipe de rédaction

Line D'Amours, coordonnatrice

Michèle Morin, directrice responsable scientifique

Edeltraut Kröger, responsable de la mission *Recherche*

Camille Joannis, agente de planification, de programmation et de recherche

Statuts adoptés en comité de coordination le 13 mai 2024

Mission Recherche du Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec

Le Centre d'excellence sur le vieillissement de Québec (CEVQ) se distingue d'un centre de recherche en réunissant des chercheuses et chercheurs¹ elles/eux-mêmes issu.e.s de divers centres de recherche et de disciplines complémentaires. Toutes et tous animé.e.s par un intérêt commun pour le vieillissement, nos membres étudient ce domaine sous des angles clinique, épidémiologique, évaluatif, psychosocial et organisationnel. La santé et le bien-être des personnes âgées ainsi que de leurs proches s'inscrivent au cœur de leurs travaux.

En tant que centre d'excellence, notre objectif est de favoriser le maillage entre ces chercheuses et chercheurs afin de stimuler des collaborations fructueuses et promouvoir des partenariats enrichissants, notamment avec les praticien.ne.s des milieux cliniques.

Le CEVQ propose une version révisée des statuts des membres chercheurs afin d'encourager un réseautage propice à l'émergence de synergies productives et à la réalisation de projets significatifs dans le domaine du vieillissement.

1. Membres chercheuses et chercheurs régulier.ère.s

1.1. Admissibilité

Les membres chercheuses et chercheurs régulier.ère.s du CEVQ :

- 1.1.1 Sont d'abord membres réguliers ou régulières d'au moins un des centres de recherche suivants:
 - Membre chercheur.euse universitaire du Centre de recherche du Centre hospitalier universitaire de l'Université Laval (CR-CHU), axe Santé de populations et pratiques optimales en santé (SP-POS), thème Vieillesse.
 - Membre chercheur.euse régulier ou régulière de VITAM – Centre de recherche en santé durable.
 - Membre chercheur.euse régulier ou régulière du Centre interdisciplinaire de recherche en réadaptation et intégration sociale (CIRRIIS).
 - Membre chercheur.euse du centre de recherche CERVO.
- 1.1.2 Mènent des travaux de recherche qui s'inscrivent dans une perspective de développement des connaissances et des pratiques sur le vieillissement aux plans clinique, épidémiologique, évaluatif, psychosocial ou organisationnel.

1.2. Avantages

Les membres chercheuses et chercheurs régulier.ère.s bénéficient des avantages suivants :

- 1.2.1. Accès à un environnement stimulant, propice aux échanges et à la collaboration entre la recherche et la clinique, pouvant notamment se traduire par l'accès à des partenaires cliniques et des participants potentiels.
- 1.2.2. Admissibilité aux concours annuels de fonds de soutien à la recherche du CEVQ, en fonction des critères établis au cours de l'année en vigueur.

¹ Le présent document a été rédigé en suivant [Inclusivement vôtres! Guide de rédaction inclusive](#) de l'INRS

- 1.2.3. Accès à un soutien administratif ainsi qu'à des ressources méthodologiques et matérielles. L'accès à ces ressources peut varier selon leur disponibilité². Des espaces de travail communs peuvent également être mis à leur disposition au sein des bureaux du CEVQ. Il est attendu que la mobilisation de ces ressources se traduise par la mention claire du soutien du CEVQ lors de leurs activités de diffusion des résultats et de transfert des connaissances.

1.3. Responsabilités

Afin de contribuer activement au rayonnement et à l'épanouissement de la vie scientifique du CEVQ, les membres chercheuses et chercheurs régulier.ère.s :

- 1.3.1 Participent aux assemblées générales biennuelles du CEVQ.
- 1.3.2 Prennent part aux rencontres internes de la mission *Recherche* du CEVQ, une à deux fois par année.
- 1.3.3 Participent au comité d'évaluation des demandes de bourses, au moins une fois aux trois ans.
- 1.3.4 Présentent, au moins une fois aux deux ans, dans le cadre d'activités de transfert de connaissances du CEVQ (*ex : Midi-maillage cliniciens-chercheurs*).
- 1.3.5 Assistent, lorsque possible, aux activités de transfert de connaissances du CEVQ (*ex : Midi-maillage cliniciens-chercheurs*) afin de nourrir les échanges.

2. Membres chercheuses et chercheurs associé.e.s

2.1 Admissibilité

Les membres chercheuses et chercheurs associé.e.s du CEVQ :

- 2.1.1 Sont d'abord professeur.e.s et/ou chercheur.euse.s dans un établissement d'enseignement supérieur et/ou un établissement de recherche qui répond aux normes et critères établis par les trois organismes de réglementation et de financement de la recherche au Canada : Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie (CRSNG), Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) et Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC).
- 2.1.2 Mènent des travaux de recherche qui s'inscrivent dans une perspective de développement des connaissances et des pratiques sur le vieillissement.

2.2 Avantages

Les membres chercheuses et chercheurs associé.e.s ont l'occasion de :

- 2.2.1 Profiter d'un environnement propice aux échanges et à la collaboration entre la recherche et la clinique (*ex : installations, partenaires cliniques, participants potentiels*).
- 2.2.2 Présenter leurs travaux dans le cadre d'une activité de transfert de connaissances du CEVQ (*ex : Midi-maillage cliniciens-chercheurs*).
- 2.2.3 Assister aux activités de transfert de connaissances du CEVQ (*ex : Midi-maillage cliniciens-chercheurs*).

² Veuillez communiquer avec Line D'Amours, coordonnatrice du CEVQ pour connaître la disponibilité des ressources

2.3 Responsabilités

Afin de contribuer au rayonnement et à l'épanouissement de la vie scientifique du CEVQ, les membres chercheuses et chercheurs associés sont :

- 2.3.1 Encouragés à participer aux assemblées générales biennuelles du CEVQ.
- 2.3.2 Invités à participer aux rencontres internes de la mission *Recherche* du CEVQ.

3. Membres étudiantes et étudiants

3.1. Admissibilité

Les membres étudiantes et étudiants du CEVQ doivent :

- 3.1.1 Être inscrit.e.s à un programme d'études universitaires de 1^{er}, 2^e ou 3^e cycle ou mener un stage postdoctoral pertinent à la programmation du CEVQ. Leurs intérêts et travaux de recherche doivent être ancrés en tout ou en partie dans le domaine du vieillissement.
- 3.1.2 Étudier sous la direction ou la co-direction d'au moins un.e membre chercheuse ou chercheur régulier.ère du CEVQ.

3.2. Avantages

Les membres étudiantes et étudiants ont l'occasion de :

- 3.2.1 Déposer une demande au concours annuel de bourse, selon les critères établis au cours de l'année en vigueur
- 3.2.2 Participer aux assemblée générales biennuelles du CEVQ.
- 3.2.3 Participer aux rencontres internes de la mission *Recherche* du CEVQ.
- 3.2.4 Présenter leurs travaux dans le cadre d'une activité de transfert de connaissances du CEVQ (ex : *Midi-maillage cliniciens-chercheurs*).
- 3.2.5 Assister aux activités de transfert de connaissances du CEVQ (ex : *Midi-maillage cliniciens-chercheurs*).

4. Nomination des membres

Membres chercheuses et chercheurs régulier.ère.s et associé.e.s

Pour devenir membre chercheuses et chercheurs régulier.ère.s et associé.e.s, toute personne remplissant les critères d'admissibilité est invitée à soumettre sa demande par courriel à l'adresse suivante : cevq.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca . Ce courriel doit contenir :

- Les informations de contact
- Les affiliations institutionnelles
- Une brève description des intérêts de recherche
- Les motivations à joindre le CEVQ

Membres étudiantes et étudiants

Pour devenir membre étudiante ou étudiant du CEVQ, toute personne remplissant les critères d'admissibilité est invitée à soumettre sa demande par courriel à l'adresse suivante : cevq.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca. Ce courriel doit contenir :

- Les informations de contact
- L'affiliation institutionnelle, le programme et le niveau d'étude
- Le ou les noms des superviseur.es ou co-superviseur.es membres régulier.ère.s du CEVQ
- Une brève description du projet de mémoire ou de thèse

La superviseure ou le superviseur membre du CEVQ doit obligatoirement être placé.e en copie conforme au courriel. L'étudiant.e demeurera membre du CEVQ pour la durée de ses études de cycles supérieurs, à condition que son/sa superviseur.e soit membre régulier.ère.